



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 77
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 31 JUILLET 1981

LA DÉLÉGATION DU CANADA À LA REPRISE DE LA DIXIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, annonce que M. J. Alan Beesley, ambassadeur du Canada à la Troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, dirigera la délégation du Canada à l'occasion de la reprise de la dixième session de la conférence.

Cette rencontre déterminera largement le succès ou l'échec de ces négociations amorcées de longue date. La première partie de la session à New York en mars dernier devait être la session finale, mais à la veille de son ouverture, la nouvelle administration américaine a annoncé qu'elle n'était pas disposée à mettre fin aux négociations et qu'elle se proposait de passer en revue les résultats obtenus jusqu'alors. En conséquence, la session de mars a été à la fois décevante et largement improductive.

Les participants ont alors convenu de tenter, à l'occasion de la reprise de la session, de régler les quelques questions en suspens et de mettre fin aux négociations. Le gouvernement des États-Unis a toutefois fait savoir que sa revue ne serait pas complétée avant l'automne, mais qu'il était disposé à discuter des résultats préliminaires de son examen avec les autres délégations à Genève. Il semblerait que les États-Unis continuent d'éprouver de sérieuses difficultés avec le projet de convention.

Le Canada voit dans la conclusion d'un traité multilatéral le meilleur moyen de résoudre les problèmes liés au droit de la mer. Il a encouragé le gouvernement des États-Unis à réaffirmer son engagement à l'égard de ce

processus, à terminer sa revue dans les meilleurs délais et à retourner aux négociations en tant que partenaire à part entière, évitant les revendications par trop radicales qui remettraient en cause le consensus réalisé jusqu'à maintenant au regard de nombre de questions importantes. Depuis bien des années, le Canada se fait le promoteur de l'adoption d'une nouvelle convention globale et à caractère universel sur le droit de la mer. Le succès de la Conférence importe au Canada, non seulement dans la perspective de ses intérêts propres, mais dans l'optique plus vaste de la paix et de la sécurité sur les océans.

L'adoption d'une nouvelle convention sur le droit de la mer paraissant hors de portée cette année, le Canada cherchera à faire en sorte que la Conférence mette fin à ses travaux en 1982.